

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
AUX ENGAGEMENTS NUMÉROS 11 À 16**

1 **Préambule**

2 Le Distributeur tient d'emblée à rappeler que le coût évité de transport et de
3 distribution a fait l'objet d'un examen par la Régie et les intervenants dans le cadre du
4 dossier R-3677-2008 et d'une décision favorable de la Régie¹. Bien qu'il saisisse la
5 volonté de l'intervenant de reproduire ses calculs, le Distributeur, respectueusement,
6 ne croit pas que cela soit pertinent aux fins de l'examen du présent dossier.

7 Le Distributeur précise que ses calculs s'appuient sur ses investissements et ceux du
8 Transporteur, desquels ne sont retenus que ceux qui sont pertinents pour déterminer
9 le meilleur signal possible de la valeur future d'un kW ajouté ou économisé à la pointe
10 des réseaux de transport et de distribution. Ceci explique que les intrants aux calculs
11 ne soient pas directement ceux qui figurent dans les différentes pièces déposées à la
12 Régie.

Engagement n° 11 (demandé par l'AHQ-ARQ)

Dans la pièce B-0067, HQD-14, Document 3, à la page 23, dans le tableau Coût évité de transport, donner la raison pour laquelle la ligne « Croissance annuelle » ne correspond pas à la différence entre les chiffres de la ligne « Prévision de la demande ».

Réponse à l'engagement n° 11 :

13 Comme indiqué à la réponse à la question 10.1 de l'AHQ-ARQ à la pièce
14 mentionnée dans l'engagement, les investissements associés aux projets qui
15 répondent aux besoins de croissance de la charge locale mais qui ont déjà fait
16 l'objet d'une décision de la Régie sont retirés du calcul du coût évité de transport
17 puisqu'ils ne pourront plus être évités. La puissance associée à ces projets a
18 donc été retirée de la rubrique « Croissance annuelle » du tableau mentionné
19 dans l'engagement, ce qui explique que cette croissance ne corresponde pas
20 aux variations annuelles de la ligne « Prévision de la demande (MW) ».

Engagement n° 12 (demandé par l'AHQ-ARQ)

Fournir les chiffres du tableau, corriger le tableau apparaissant à la demande de renseignements qui est demande de renseignements de l'AHQ-ARQ, pièce B-0067 (HQD-14, Document 3) à la page 23, pour les coûts évités de transport, expliquer précisément la correspondance entre les deux tableaux pour cette ligne d'« investissements pour répondre à la croissance (millions de dollars courants) » du tableau « coût évité de transport ».

¹ Décision D-2009-016, page 113.

Réponse à l'engagement n° 12 :

1 Le Distributeur confirme que, comme mentionné à la réponse à la question 10.1
2 de l'AHQ-ARQ, les montants indiqués à la référence (ii) reflètent les projets
3 apparaissant au tableau 7 de la pièce HQT-9, document 1 du dossier
4 R-3669-2008.

5 De ces montants sont retirés les projets déjà approuvés, les projets dédiés aux
6 raccordements des clients industriels et le projet de mise à niveau sur le réseau
7 principal.

8 Le Distributeur signale toutefois que les investissements utilisés dans le calcul
9 du tableau mentionné à l'engagement sont différents de ceux apparaissant à la
10 pièce HQT-9, document 1 car, au moment de la préparation du dossier
11 R-3677-2008, le Distributeur a utilisé une version préliminaire du tableau 7. Ceci
12 n'a pas d'impact significatif sur le coût évité qui en découle.

13 Pour toutes ces raisons, il n'y a pas lieu de corriger le tableau cité à la
14 référence (ii) de la question 10.1.

Engagement n° 13 (demandé par l'AHQ-ARQ)

Indiquer où on peut retrouver les valeurs de la ligne « investissements pour répondre à la croissance » à partir de 2009.

Réponse à l'engagement n° 13 :

15 La ligne « Investissement pour répondre à la croissance (M\$ courants) » réfère à
16 une enveloppe d'investissements de moins de 10 M\$ du programme
17 d'équipements du Distributeur et qui est incluse à l'intérieur de la catégorie
18 Croissance de la demande, laquelle apparaît à la pièce HQD-13, document 1 du
19 dossier R-3677-2008. Toutefois, les sommes utilisées aux fins du calcul du coût
20 évité n'apparaissent distinctement qu'à la pièce relative aux coûts évités de ce
21 dossier².

Engagement n° 14 (demandé par l'AHQ-ARQ)

Fournir l'équivalent en distribution du tableau R-10.2-B de la pièce B-0067.

Réponse à l'engagement n° 14 :

22 Le tableau E-14 présente l'information demandée.

² Tableau D-2.4 de l'annexe D de la pièce HQD-14, document 1 du dossier R-3677-2008.

TABLEAU E-14 :
 INTRANTS RELATIFS AU COÛT ÉVITÉ DE DISTRIBUTION

	VAN (\$2018)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Prévision de la demande (MW)		30 720	31 019	31 396	31 602	31 793	31 989	32 184	32 370	32 556	32 732
Croissance annuelle (MW)	2 155	412	299	377	206	191	195	195	186	186	176
Investissements pour répondre à la croissance (M\$ courants)	593	48	57	70	63	90	84	87	83	91	93

1 La ligne « Prévision de la demande (MW) » correspond à la somme de la pointe
 2 des postes prévue à l'horizon 2027. Elle est inférieure à la ligne équivalente au
 3 tableau R-10.2-B puisqu'elle exclut la charge alimentée directement par le réseau
 4 de transport (donc, ne transitant pas sur le réseau de distribution).

5 Comme indiqué à la réponse à l'engagement n° 13, la ligne « Investissement pour
 6 répondre à la croissance (M\$ courants) » réfère à une enveloppe
 7 d'investissements de moins de 10 M\$ du programme d'équipements du
 8 Distributeur et qui est incluse à l'intérieur de la catégorie Croissance de la
 9 demande du tableau 17 de la pièce HQD-9, document 1 (B-0022).

10 À noter qu'en plus du programme d'équipements du Distributeur, la catégorie
 11 Croissance de la demande inclut les investissements nécessaires à
 12 l'alimentation des abonnés, pour l'ajout de compteurs et appareils de mesure et
 13 pour des équipements de production en réseaux autonomes. Toutefois, ces
 14 sommes ne sont pas directement associées à l'augmentation de la demande des
 15 clients.

Engagement n° 15 (demandé par l'AHQ-ARQ)

Fournir le détail de la provenance et des calculs des valeurs apparaissant au tableau R-10.2-C de la pièce B-0067 pour les chiffres soixante et un (61), deux cent cinq (205) et cinquante-trois (53), avec les hypothèses retenues le cas échéant.

Réponse à l'engagement n° 15 :

16 Les paramètres utilisés sont les suivants :

- 17 • taux d'actualisation réel du Transporteur de 3,17 % ;
- 18 • durée de vie des équipements de transport de 40 ans ;
- 19 • taux annuel de la taxe sur les services publics (TSP) de 0,55 % sur la
- 20 valeur non amortie ;
- 21 • taux annuel de 1,5 % de charges d'entretien.

22 L'annuité de 53 \$/kW-an est calculée à l'aide du taux d'actualisation réel du
 23 Transporteur, sur une durée de 40 ans, appliqué au coût unitaire total de
 24 1 241 \$/kW-an.

Engagement n° 16 (demandé par l'AHQ-ARQ)

Fournir le détail de la provenance et des calculs des valeurs apparaissant au tableau R-10.2-D de la pièce B-0067 pour les chiffres deux cent soixante-quinze (275), quatorze (14), cinquante-six (56) et dix-huit (18), avec les hypothèses retenues le cas échéant.

Réponse à l'engagement n° 16 :

- 1 **Les paramètres utilisés sont les suivants :**
- 2 • **taux d'actualisation réel du Distributeur de 3,377 % ;**
- 3 • **durée de vie des équipements de distribution de 30 ans ;**
- 4 • **coût unitaire pour un kW installé sur le réseau de Distribution est évalué à**
- 5 **275 \$/kW-an, soit le rapport entre les deux valeurs actualisées présentés**
- 6 **au tableau E-14 (Investissement pour répondre à la croissance et**
- 7 **Croissance) ;**
- 8 • **taux annuel de la TSP de 0,55 % sur la valeur non amortie ;**
- 9 • **taux annuel de 1,4 % de charges d'exploitation et d'entretien.**
- 10 **L'annuité de 18 \$/kW-an est calculée à l'aide du taux d'actualisation réel du**
- 11 **Distributeur, sur une durée de 30 ans, appliqué au coût unitaire total de**
- 12 **345 \$/kW-an.**